

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 759



Ann Forsyth - Design for Health/Flickr-CC

SOCIÉTÉ - HABITAT

Octobre 2017 • www.lau-idf.fr

UNE POPULATION IMMIGRÉE DAVANTAGE RÉPARTIE SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

18,5 %

C'EST LA PART DES IMMIGRÉS
DANS LA POPULATION FRANCILIENNE
EN 2015.

20,7 %

C'EST LA PART DES IMMIGRÉS
FRANCILIENS VIVANT À PARIS
EN 2013, EN NET REcul COMPARÉE
À CELLE DE 30 % DE 1982.

Source : Insee, recensement
de la population 2013

EN 2013, L'ÎLE-DE-FRANCE COMPTAIT 2 206 000 IMMIGRÉS, SOIT 18,5 % DE LA POPULATION RÉGIONALE. LA RÉGION-CAPITALE ACCUEILLE QUATRE IMMIGRÉS SUR DIX VIVANT EN FRANCE, DAVANTAGE LES PLUS DIPLÔMÉS. CETTE POPULATION EST PLUS DISPERSÉE SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL QU'AU DÉBUT DES ANNÉES 2000. ELLE EST MOINS PRÉSENTE À PARIS ET DANS CERTAINES COMMUNES LIMITOPHES, MAIS CONTINUE À S'ACCROÎTRE DANS LES QUARTIERS LES PLUS PAUVRES.

Avec une proportion d'immigrés (encadré Définitions p.6) deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine, l'Île-de-France se positionne au premier rang des régions accueillant le plus d'immigrés (18,5 %), devant la Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,2 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (9,0 %). Depuis les restrictions à l'accueil des travailleurs étrangers mises en place dans les années 1970, l'immigration familiale est devenue le principal moteur de la progression du nombre d'immigrés. Leur part dans la population s'accroît régulièrement en Île-de-France depuis les années 1950, et plus rapidement qu'en France jusqu'au milieu des années 2000. En 2013, près de quatre immigrés sur dix (38,6 %) vivant en France résident en Île-de-France, une proportion restée stable depuis 2008, après avoir progressé de dix points entre 1968 et 2008 (fig. 1 et 2).

UNE RÉGION FRANCILIENNE COSMOPOLITE

La grande diversité des origines des Franciliens, couvrant la quasi-totalité des pays du monde, illustre le caractère cosmopolite de la région. Toutefois, l'histoire coloniale de la France et la proximité géographique déterminent pour une large part les principales origines représentées.

La moitié des immigrés franciliens est née en Afrique, 27 % en Europe et 18 % en Asie. La part des immigrés d'origine européenne a baissé de moitié depuis 1982 : ces derniers représentaient alors un immigré sur deux. Celle des immigrés en provenance du Maghreb est restée stable (29 % en 2013). En revanche, la part des immigrés venus de pays plus lointains, d'Asie et surtout d'Afrique subsaharienne a plus que doublé.

En 2013, la moitié des immigrés franciliens provient de huit pays seulement. L'Algérie est devenue le premier pays d'origine des immigrés vivant en Île-de-France (295 000 personnes), devant



À gauche : si Paris a été le premier territoire d'accueil de la population immigrée, on observe aujourd'hui un mouvement de « déconcentration » vers le reste de l'Île-de-France. **À droite :** l'arrivée de jeunes ne permet pas de juguler le vieillissement de la population immigrée. Parmi les nouveaux venus, 40 % ont un diplôme post-bac.

le Portugal (243 000) et le Maroc (233 000). Vient ensuite la Tunisie avec un effectif deux fois plus faible (112 000). Quatre immigrés sur dix ont acquis la nationalité française, proportion restée stable entre 2008 et 2013. Selon le pays d'origine, les immigrés sont plus ou moins enclins à acquérir la nationalité française. Cette proportion est plus faible pour les originaires de l'Union européenne – trois sur dix en moyenne – que pour ceux nés au Maghreb (47 %) ou dans le reste de l'Afrique (42 %). Au sein des originaires de l'Union européenne, les Portugais ont moins acquis la nationalité française (23 %) que les Italiens (33 %) ou les Espagnols (36 %).

Cette progression est liée à la montée des mariages mixtes. En 2013 comme en 1999, un enfant sur cinq seulement a deux parents immigrés. L'arrivée régulière de jeunes ne permet pas d'enrayer le vieillissement de la population immigrée. Les immigrés récents, installés depuis moins de cinq ans, représentent 13 % des immigrés. En 2013, 83 % d'entre eux ont moins de 40 ans, contre 34 % de ceux installés depuis plus de cinq ans. Ils sont plus diplômés : 40 % des plus de 15 ans ont un diplôme post-bac, contre 27 % pour les plus anciens. Néanmoins, la part de ceux qui ont au mieux le brevet reste encore élevée (35 %). Ces immigrés récents viennent moins souvent du Maghreb, même si ces origines restent majoritaires, et plus souvent d'Europe et d'Amérique, ce qui reflète, pour partie, la plus grande mobilité des cadres supérieurs et des étudiants qui restent moins longtemps sur le territoire. On retrouve des caractéristiques similaires pour les immigrés qui se sont installés récemment en province. L'Île-de-France attire toutefois davantage les jeunes de moins de 40 ans par rapport à la province, les étudiants et, surtout, les diplômés du supérieur. Les populations venues des pays lointains (Asie, Amérique et Afrique hors Maghreb) sont aussi plus nombreuses à s'y installer.

L'ARRIVÉE DE JEUNES NE JUGULE PAS LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION IMMIGRÉE

Depuis 1975, l'autorisation des regroupements familiaux a favorisé la constitution des familles et l'installation durable des populations d'origine étrangère. Aussi, l'âge moyen des immigrés franciliens poursuit son augmentation, passant de 42,9 ans en 1999 à 45,1 ans en 2013. Un immigré sur cinq a plus de 60 ans en 2013. Comme en France, cette population continue de se féminiser avec 106 femmes pour 100 hommes en 2013 en Île-de-France, alors que l'on comptait moins de femmes que d'hommes en 1999.

UNE POPULATION IMMIGRÉE SURRÉPRÉSENTÉE DANS LES ZONES URBAINES DÉFAVORISÉES

La part des jeunes Franciliens de moins de 25 ans dont au moins un des parents est immigré s'est aussi accrue : elle est passée de 33,6 % en 1999 à 40,2 % en 2013. Neuf sur dix sont nés en France.

C'est en Île-de-France que l'on trouve les plus fortes proportions locales de population immigrée. Parmi les 36 communes de France métropolitaine comptant plus de 10 000 habitants et dont plus de 30 %

Fig. 1 : en France, 4 immigrés sur 10 vivent en Île-de-France en 2013

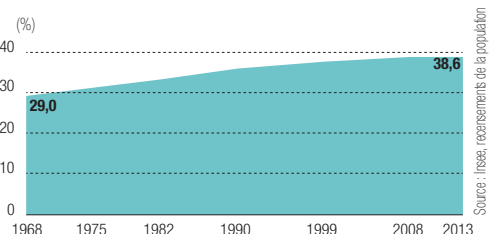
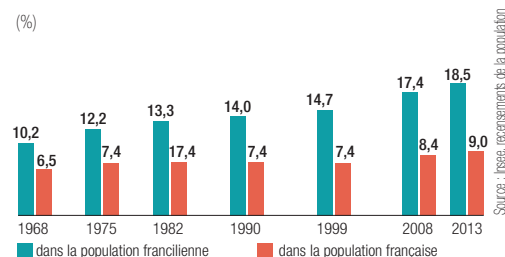


Fig. 2 : la part des immigrés est deux fois plus importante en Île-de-France qu'en France en 2013



de la population est d'origine étrangère, 33 sont situées dans la région, dont 15 en Seine-Saint-Denis. Pour autant, cette population immigrée n'est majoritaire dans aucune commune. Les maximums sont atteints à La Courneuve et Aubervilliers (43 %). Dans ces deux communes, plus de huit enfants sur dix (de moins de 25 ans) ont au moins un parent immigré (88 % à La Courneuve et 84 % à Aubervilliers).

Les immigrés sont surreprésentés dans les secteurs urbains défavorisés du cœur de l'agglomération, où le parc locatif privé le moins prisé et les logements sociaux dominant. Ils sont aussi très présents dans les anciens sites industriels et les grands ensembles de grande couronne. Près de sept immigrés sur dix habitent dans une des 159 communes ou arrondissements parisiens dotés d'un quartier de la politique de la ville, où les revenus des habitants sont faibles. Cette proportion est stable depuis 2008. Les immigrés y composent 23 % de la population.

Les immigrés se répartissent de façon assez équilibrée entre le parc social, le locatif privé et la propriété. Ils constituent ainsi un quart seulement des habitants du parc HLM. Quand ils accèdent à la propriété (un tiers des ménages sont propriétaires en 2013), c'est davantage dans les secteurs de banlieue que dans le périurbain, où ils sont peu présents. Ils représentent seulement 6 % des habitants des communes de moins de 2 000 habitants. Ils vivent plus près du cœur de la région, à 14,6 km en moyenne de Notre-Dame de Paris, contre 18,1 km pour les autres Franciliens.

L'ACCUEIL S'EFFECTUE D'AVANTAGE EN SEINE-SAINT-DENIS ET GRANDE COURONNE QU'À PARIS

En 2013, les deux tiers des immigrés franciliens vivent dans la capitale ou en proche couronne. Paris et la Seine-Saint-Denis accueillent chacun un immigré sur cinq.

Depuis plus de quarante ans, une nouvelle répartition de la population immigrée s'opère de la capitale vers la banlieue nord surtout et, plus secondairement, vers les départements du Val-d'Oise, de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. Le poids de Paris dans l'accueil des immigrés franciliens a reculé, passant de 30 % en 1982 à 20,7 % en 2013, quand celui de la Seine-Saint-Denis progressait de 15,5 % en 1982 à 20,4 % en 2013. Depuis 1982, la Seine-Saint-Denis a accueilli 293 000 immigrés supplémentaires, cinq fois plus qu'à Paris (+55 000). De façon plus générale, cette redistribution se fait des départements les plus aisés (Paris, Hauts-de-Seine et Yvelines) vers des banlieues ou des zones urbaines de grande couronne où le logement est moins coûteux.

Cette inégale répartition de la population immigrée sur le territoire se traduit par une présence nettement plus élevée en Seine-Saint-Denis, où près de trois habitants sur dix sont immigrés (29 %), pour seulement 13 % en Seine-et-Marne ou dans les Yvelines, et 20 % à Paris et dans le Val-de-Marne.

UNE TENDANCE AU REGROUPEMENT SPATIAL DES IMMIGRÉS JUSQU'AU MILIEU DES ANNÉES 2000

Jusqu'au milieu des années 2000, l'augmentation du nombre des immigrés n'a pas été uniforme sur le territoire régional. Elle a été plus forte sur certains territoires, notamment de la banlieue nord. Ce mouvement de concentration est mesuré par la proportion d'immigrés qui devraient changer de commune pour obtenir la même répartition spatiale que celle des autres Franciliens : c'est « l'indice de ségrégation » (encadré Définitions p.6). Cet indice est passé de 18,2 % en 1982 à 21,2 % en 2008.

Cette tendance au regroupement spatial des immigrés observée sur moyenne période résulte avant tout des politiques migratoires et de logement, et du fonctionnement sélectif du marché immobilier. Sous l'effet du regroupement familial, la part des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne s'est accrue, renforçant leur présence dans les secteurs à bas loyers.

Ce regroupement familial leur a aussi permis d'entrer dans le parc social, destiné avant tout aux familles. Simultanément, les politiques d'aide à l'accession ont favorisé le départ des classes moyennes du parc social de la petite couronne vers la grande couronne.

Si des logiques de rapprochement avec des personnes dont on partage les pratiques et les modes de vie, dont on recherche l'appui pour s'insérer sur le marché du travail ou pour développer des activités économiques sont aussi à l'œuvre, elles n'ont pas joué un rôle moteur. En effet, les indices de ségrégation des immigrés baissent pour la plupart des origines, à l'exception notable des personnes originaires d'Algérie (stabilité) ou de Turquie et du Sri Lanka (hausse). Les immigrés les plus regroupés géographiquement se retrouvent autant parmi les origines les plus « aisées » : Japon, États-Unis, Canada, Suisse, que parmi les plus modestes : Chine, Turquie, Pakistan.

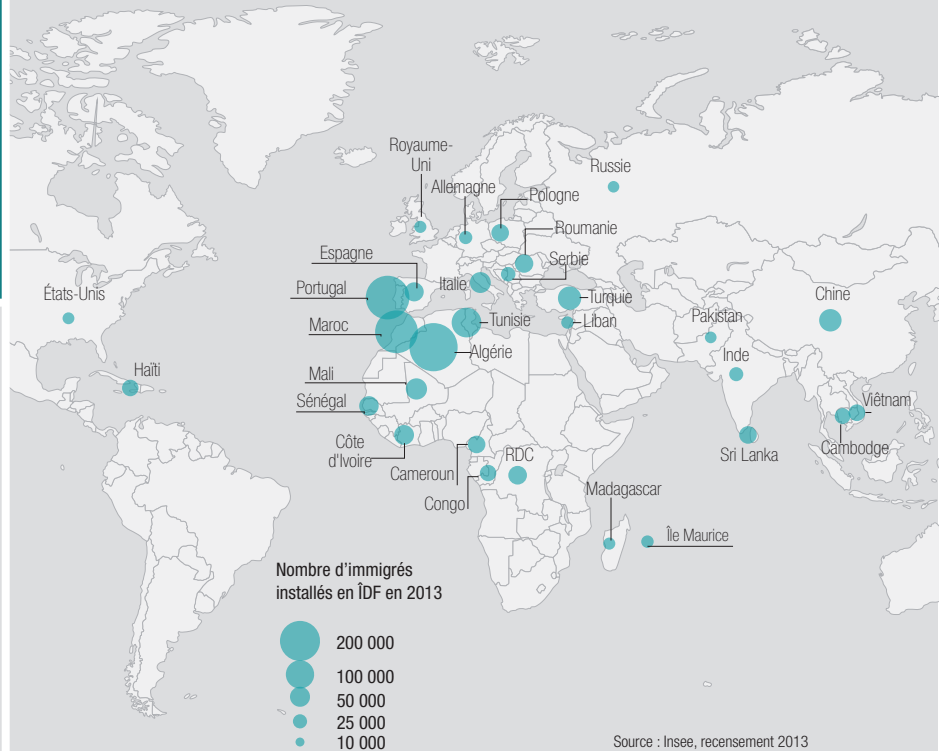
UNE POPULATION IMMIGRÉE AUJOURD'HUI PLUS RÉPARTIE SUR LE TERRITOIRE

À l'inverse de cette tendance passée, les derniers recensements attestent d'une atténuation du regroupement des populations immigrées sur le territoire francilien, depuis le milieu des années 2000. Après son « pic » de 2008, l'indice de ségrégation retrouve en 2013 (20,4 %) son niveau de 1999 (20,2 %). Ce mouvement de déconcentration s'observe aussi à l'échelle plus fine des quartiers où l'indice est passé de 25,9 % en 2008 à 25,0 % en 2013.

Comme par le passé, la plupart des indices de ségrégation par origine continuent à diminuer. On note, toutefois, une hausse modérée des indices des immigrés d'origine européenne anciennement installés, venant du Portugal, d'Espagne ou d'Italie, même s'ils restent faibles. À l'inverse, celui des originaires d'Algérie commence à décroître.

Les origines

Les principaux pays d'origine des immigrés vivant en Île-de-France



Les 8 premiers pays d'origine

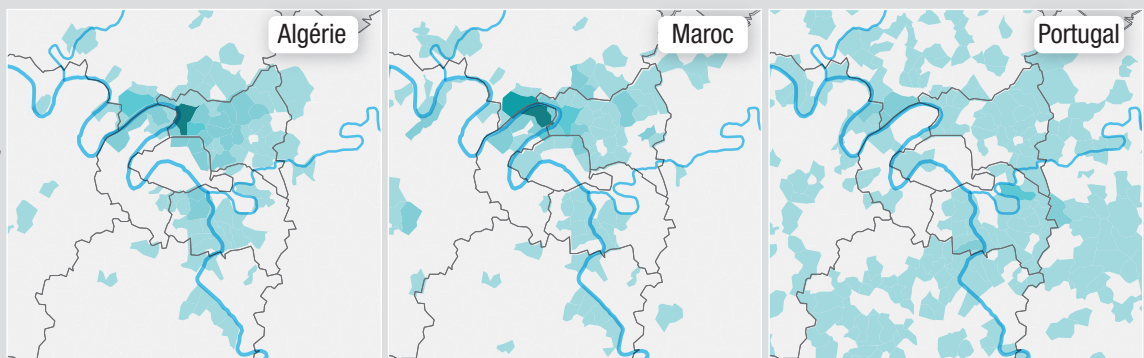
Algérie	295 460
Portugal	242 510
Maroc	232 840
Tunisie	112 330
Turquie	69 310
Chine	64 020
Mali	57 430
Italie	55 460

Les origines les plus nombreuses

Répartition des immigrés comparée à celle des Français de naissance

Indice* de surreprésentation

- très forte >2
- forte [1,5-2]
- modérée [1-1,5]
- faible [0,5-1]
- très faible [0-0,5]

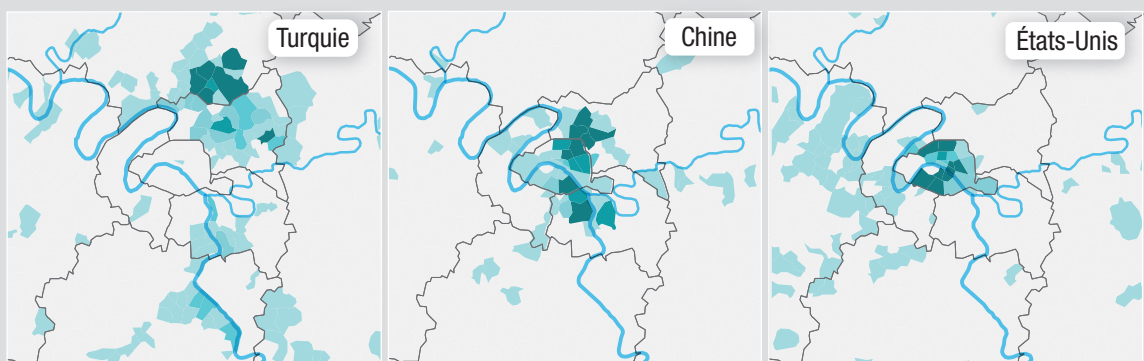


Indice de sous-représentation

<=0

*L'indice est la différence en point entre la part des immigrés franciliens d'une origine donnée vivant dans une commune et celle de l'ensemble des Français de naissance. Exemple : 9,1% des immigrés chinois vivent dans le 19e arrondissement, et 1,4% des Français de naissance, soit un indice de 7,7 points.

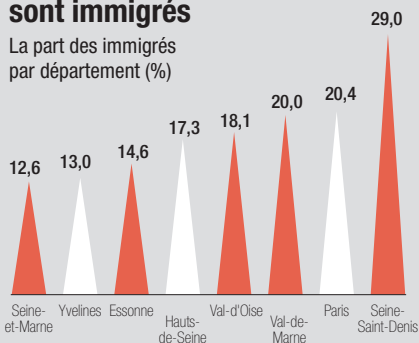
3 exemples d'origines très regroupées



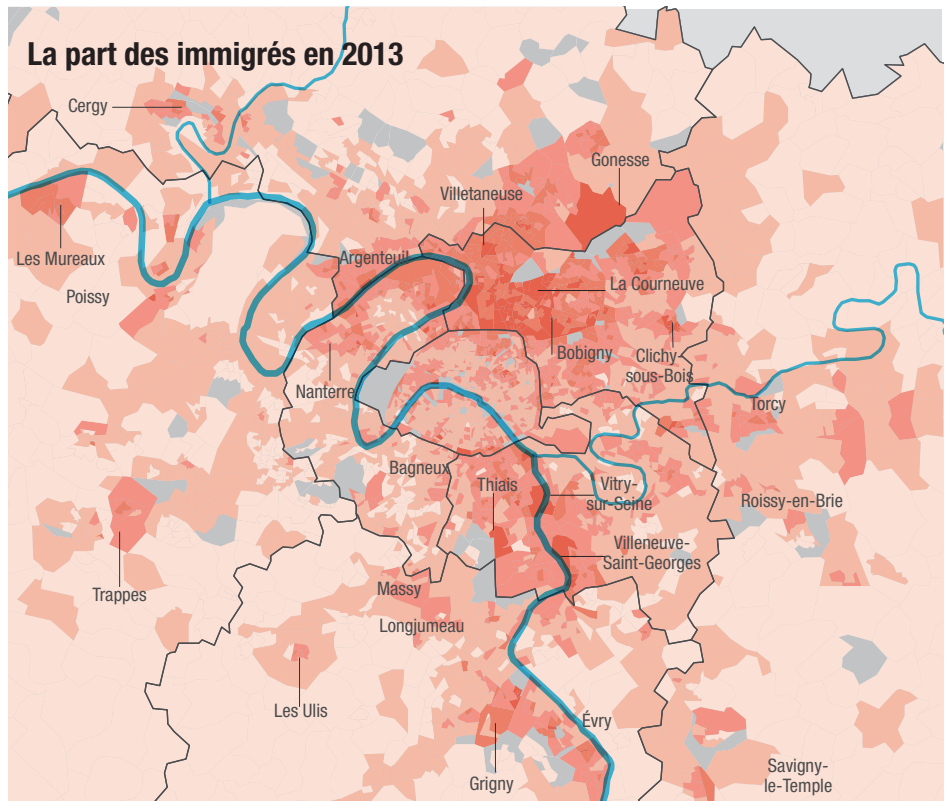
Les lieux de résidence

Près de 3 habitants sur 10 de Seine-Saint-Denis sont immigrés

La part des immigrés par département (%)



La part des immigrés en 2013



Part de la population immigrée en 2013
Moyenne Île-de-France : 18,5%

10 20 30 40 (%)

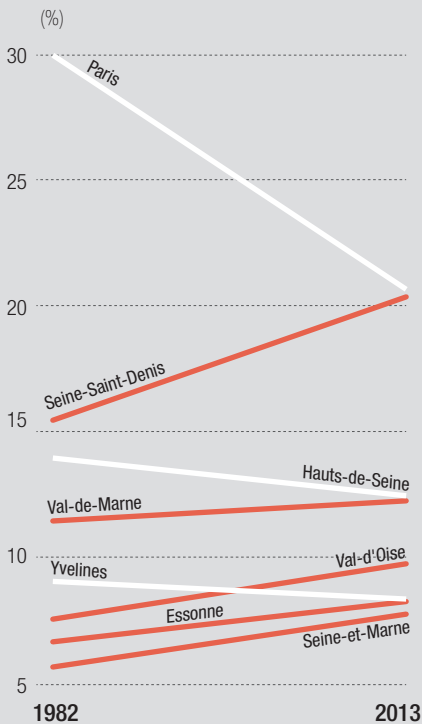
population <200 habitants

0 5 km

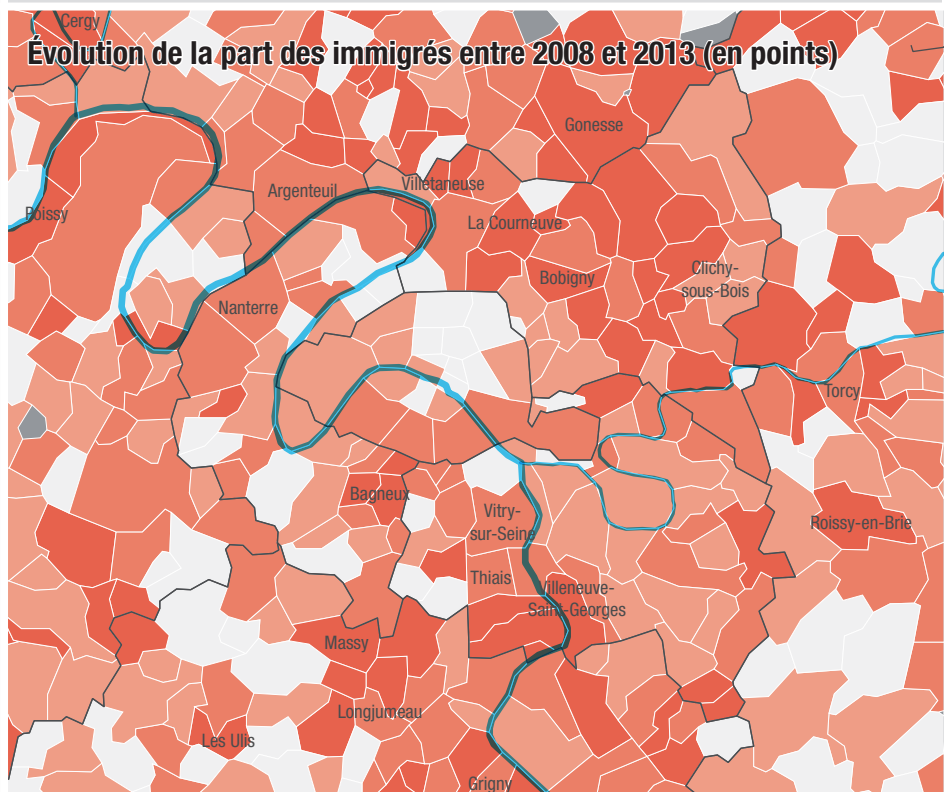
© IAU îdF 2017

source : Insee, recensement 2013

La part des immigrés franciliens accueillis à Paris en forte baisse



Évolution de la part des immigrés entre 2008 et 2013 (en points)



Moyenne Île-de-France : +1,1 point

0 1,1 2,2 (points)

population <200 habitants

0 5 km

© IAU îdF 2017

source : Insee, recensement 2013

Localement, la part des immigrés diminue dans des secteurs centraux de l'agglomération parisienne qui sont en cours de gentrification. Ce constat est très net à Paris, avec une baisse de la part des immigrés dans neuf arrondissements, dont les 9^e, 10^e, 11^e, 18^e et 19^e. Seuls quatre arrondissements du sud, du 12^e au 15^e, voient leur proportion d'immigrés progresser davantage qu'en Île-de-France (+1,1 point entre 2008 et 2013). On observe aussi une baisse de la proportion d'immigrés dans plusieurs communes limitrophes de la capitale, surtout au nord-ouest (Puteaux, Levallois-Perret, Clichy, Saint-Ouen, et, un peu plus loin, Bois-Colombes et Asnières). À l'est comme à l'ouest de la capitale, les hausses sont faibles, notamment à Montreuil, Bagnolet, Les Lilas et Pantin, avec une baisse au Pré-Saint-Gervais. Mais, à l'inverse, la concentration des immigrés continue de s'accroître dans la plupart des secteurs les plus pauvres, notamment en banlieue nord.

LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE DES IMMIGRÉS CONTRIBUE À LEUR PLUS GRANDE DISPERSION GÉOGRAPHIQUE

Au sein de la région, sur la période récente, la mobilité résidentielle des immigrés se fait vers des territoires où ils sont moins présents. Ils sont ainsi plus nombreux à quitter les secteurs où leur proportion est élevée qu'à s'y installer, et inversement. Toutefois, le solde de leurs mouvements est quasi nul dans l'ensemble des 27 communes où leur part est la plus élevée. Et deux fois sur trois, les immigrés qui y déménagent se réinstallent dans l'un des logements de ces territoires. Les Français de naissance sont eux aussi plus nombreux à quitter les communes où la part de la population immigrée est plus élevée, qu'à s'y installer. Par ailleurs, si l'effet des mouvements des immigrés avec la province est neutre, les arrivées des immigrés venant de l'étranger contribuent aussi à leur desserrement géographique, avec notamment l'installation des étudiants à Paris. ■

Marianne Sagot, démographe
sous la responsabilité de Martin Omhové, directeur du département habitat et société
Nadia Boussad, Nathalie Couleaud, Insee Île-de-France

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Immigré : personne née de nationalité étrangère à l'étranger et résidant en France. Une partie des immigrés ont acquis la nationalité française. La qualité d'immigré est permanente : une personne demeure immigrée même si elle devient française par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit son origine géographique.

Indice de ségrégation : il mesure l'inégale distribution spatiale entre une sous-population et le reste de la population du territoire considéré, les immigrés par rapport aux non-immigrés par exemple. Il correspond à la proportion de la sous-population qui devrait déménager pour avoir la même distribution spatiale que le reste de la population.

Gentrification : processus d'embourgeoisement d'un territoire par l'arrivée de populations dont le niveau de vie est plus élevé.

Le taux de non-réponse des immigrés à la question sur l'ancienneté d'arrivée est assez élevé (20,1 % en 2013). Nous avons donc utilisé la méthode « aléatoire » Hot Deck, qui consiste à compléter l'information manquante par des valeurs empruntées à d'autres répondants de profils similaires (mode de cohabitation et âge en huit classes). Pour les Français ayant vécu à l'étranger, les effectifs et les valeurs manquantes sur l'ancienneté d'arrivée sont faibles. Aucune imputation n'est faite.

EFFETS DE LA MOBILITÉ SUR LA RÉPARTITION SPATIALE DES IMMIGRÉS

Pour analyser l'effet des flux migratoires sur le regroupement spatial des immigrés, nous avons classé hiérarchiquement les communes franciliennes selon la part des immigrés dans leur population. Les communes ont ensuite été regroupées en dix groupes de même importance : chaque groupe comprend 10 % des Franciliens. Dans le premier, la part des immigrés est la plus faible : 6 % en moyenne. Dans le dernier, elle est la plus élevée : 34 % des habitants sont immigrés en moyenne. Nous avons ensuite distingué, au sein de chaque groupe, les flux migratoires observés entre le 1^{er} janvier 2012 et le recensement de 2013 pour les immigrés et les non-immigrés, à savoir :

- les arrivées de l'étranger (les départs ne pouvant être identifiés) ;
- les échanges avec la province ;
- les échanges internes à la région.

L'effet de chaque flux a été isolé en comparant la distribution observée des immigrés/non-immigrés entre les dix groupes de communes en 2013 à celle qui prévaudrait en l'absence de ce flux.

RESSOURCES

- Brutel Chantal, « Être né en France d'un parent immigré. Une population diverse reflétant l'histoire des flux migratoires », *Insee Première*, n° 1634, février 2017.
- Jabot Danielle, Martinez Corinne, « En 2013, l'Île-de-France pèse moins dans les arrivées récentes d'immigrés en France », *Insee Flash Île-de-France*, n° 9, avril 2016.
- Brutel Chantal, « La localisation géographique des immigrés. Une forte concentration dans l'aire urbaine de Paris », *Insee Première*, n° 1591, avril 2016.
- Sagot Mariette, « Famille et études, principaux motifs d'immigration étrangère en Île-de-France », *Note rapide*, n° 676, IAU ÎdF, mars 2015.
- Sagot Mariette : « Les immigrés et leur famille en Île de France », chapitre 3.11 ; « Les immigrés selon leur origine », chapitre 3.12 ; « Division sociale, regroupement des immigrés, quels liens ? », chapitre 3.13, dans *Atlas des Franciliens. Édition 2013*, IAU ÎdF, mars 2013.

Sur le site de l'IAU ÎdF

Rubrique Société et habitat : analyses, débats, rencontres, études et publications, cartes interactives.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

RÉDACTION EN CHEF

Isabelle Barazza

MAQUETTE

Olivier Cransac

INFOGRAPHIE / CARTOGRAPHIE

Laurie Gobled,

Marie Pagezy-Boissier

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Claire Galopin, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki
sandrine.kocki@iau-idf.fr

IAU Île-de-France

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144
ISSN ressource en ligne
2267-4071



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

